

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Libreval (Cher), lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Libreval (Cher), lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 9;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34228_t1_0009_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Tels sont, Citoyens Représentants, les vœux des amis de la République de la commune de Louhans. »

JOBERT (présid.), PARISOT (secrét.).

14

L'administration du district de Libreval, ci-devant St.-Amand, département du Cher, annonce que la vente des biens des émigrés se fait avec succès dans son territoire (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Libreval, 2 pluv. II. Au présid^t de la Conv.] (3)

« Républicain,

Vive la République, ça va, les biens de nos plus cruels ennemis, les émigrés, se vendent ici et de la bonne manière : des objets estimés 52.276 l. ont été vendus le mois dernier 97.740 l., c'est t'en dire assez pour te prouver que l'esprit public est bon dans notre district; nous espérons que tu voudras bien en faire part à la Convention nationale, en l'assurant de notre attachement inviolable; dis-lui encore, citoyen, que nous sommes tous vrais sans-culottes, ennemis jurés de la tyrannie et décidés à mourir à notre poste pour le salut de la République, une et indivisible. »

DENIZOT, THEVENARD-GUÉRIN, TRÉMEAU
[et une autre signature].

15

La Société populaire d'Angerville-la-Rivière, district de Pithiviers, écrit qu'elle a célébré les victoires de la République sur les tyrans, et qu'elle a envoyé au district le reste des dépouilles de son église pour subvenir aux frais de la guerre (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[Extrait des délibérations de la Sté popul., 12 niv. II] (6)

Présidence de Prou.

Le Président a demandé que la fête de l'Épiphanie, dite des Rois fût annulée. Nous avons, dit-il, juré tous une haine éternelle aux rois et à la royauté; nous ne devons plus faire aucun mémoire de ses tyrans. Au contraire, je demande que ce jour soit consacré en action de grâce pour remercier l'Être suprême des grandes victoires que nos armées républicaines ont remportées sur ses tyrans de rois coalisés et sur les ennemis de la Liberté. La motion a été vivement applaudie.

Lecture, maire de la dite commune, a obtenu

(1) P.V., XXX, 198.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.; C. Eg., n° 529; M.U. XXXVI, 153.

(3) C 291, pl. 931, p. 20.

(4) P.V., XXX, 199.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans J. Sablier, n° 1105.

(6) C 290, pl. 918, p. 4.

la parole : Je propose, dit-il, qu'il faudrait faire une offrande à la patrie des restants d'or, d'argent et cuivre que nous avons dans notre église; la patrie en a besoin pour nous soutenir.

La demande et proposition converties en motion, l'assemblée a arrêté que tous les effets d'or et d'argent et cuivre seront envoyés pour la patrie avec applaudissements.

Prou : Qu'il importe, dit-il, pour le culte, que vous ayez des vases et chandeliers de bois et fer blanc, l'Être suprême que nous adorons ne demande point d'or, ni d'argent, il demande nos cœurs, notre civisme, la vérité et la raison. (Applaudi.)

Je demande, dit-il, que l'inventaire en soit fait des dits effets dès demain et ensuite porté le tout au district de Pithiviers.

L'assemblée a applaudi vivement et elle a arrêté que de tout ce que dessus, une adresse en seroit envoyée à la Convention nationale en la priant de rester à son poste jusqu'à ce que nous ayons exterminé les puissances coalisées et le dernier des ennemis de la Liberté et que pareille adresse seroit envoyée à nos frères affiliés, les Républicains de la Société populaire de Pithiviers et de Puiseaux.

Et le 13 nivose le dit inventaire a été fait et se monte à 5 livres 6 onces pesant d'argent, tant en calice, ciboire, soleil que vases à huile, plus une lampe de cuivre et un bénitier argenté pesant 8 livres 12 onces, plus en une lampe de cuivre et un bénitier argenté pesant 8 livres 12 onces. Suit : 76 livres de cuivre en chandeliers et autres objets. Le tout a été porté au dit district le 22 nivôse, ensemble 2 draps et 2 chemises donnés par le c. Barthélémy Le Filliastre de cette commune, 2 autres draps et 3 chemises par la V^e Etienne Pasquet.

P.c.c. PROU (présid.), BRICHARD (secrét.).

16

La municipalité et le comité de surveillance de la commune de Guérard (1) écrivent que sur l'invitation qu'ils ont faite à leurs concitoyens, ceux-ci se sont empressés de déposer sur l'autel de la patrie des chemises, des draps, 216 livres 4 sous en assignats, y compris 6 livres 9 sous en numéraire, et une croix d'argent: ils invitent la Convention nationale à rester à son poste (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Guérard, 7 pluv. II] (4)

« Citoyens Législateurs,

Brûlant du zèle le plus ardent de concourir au triomphe de la République et d'être utiles à nos frères qui versent leur sang pour défendre la cause de la Liberté, nous avons invités nos concitoyens à déposer sur l'autel de la Patrie les dons que leurs moyens leur permettaient d'offrir et aussitôt, elle fut couverte de chemises et draps et de 216 l. en assignats y compris 6 l. en numéraire. Plus une croix d'argent en façon de

(1) Ci-dev^t Faremoutiers (Seine-et-Marne).

(2) P.V., XXX, 199 et 214.

(3) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(4) C 290, pl. 918, p. 3.